

## DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

**FRAIS DE RÉCEPTION ET D'ACCUEIL** Du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2019

Pas applicable, car la Commission de la capitale nationale du Québec est un organisme qui n'est pas soumis à la Directive 4-79 concernant les règles sur les réceptions et les frais d'accueil.